

Groupe de travail Carte Scolaire du 6 février

Présents :

Administration : Laurent Fichet (IA-DASEN), Gilles Dumont (SG), Jean Pierre Clugnat (DIMOS), Nathalie Lafaye (DIPER)

Représentants du personnel :

FO : Cynthia Vaz

UNSA : Laurent Lafaye

FSU : Amélie Auricombe, Fabrice Couégnas, Stéphanie Durand, Luc Marquès, Stéphane Picout, Fanny Tissandier.

L'IA introduit le groupe de travail en expliquant sa méthode de travail. Il a préparé son projet de carte scolaire en collaboration avec les IEN. Il indique avoir rencontré les élus des communes qui seraient visées par une mesure de carte scolaire. Il a rencontré une douzaine d'élus.

L'IA rappelle que la baisse démographique devrait être de 251 élèves pour le département pour l'année scolaire 2019-2020. Il rappelle la dotation de -3 pour le département et indique qu'elle devrait quand même permettre de dégager des moyens.

L'IA présente les principes qui l'ont guidé pour préparer la carte scolaire pour la rentrée 2019.

- Classement des écoles par E/C croissant
- Observation du nombre de niveaux par classe suite à une éventuelle fermeture
- Observation des répartitions pédagogiques induites par une éventuelle fermeture

La FSU 23 remarque que l'IA aborde une nouvelle fois la carte scolaire par une entrée comptable en classant les écoles par E/C croissant. La FSU 23 conteste cette vision arithmétique et lui oppose une entrée qui prenne en compte :

- L'accès au Service Public d'Education Nationale
- La qualité du service rendu aux usagers
- Les conditions de travail des personnels

La FSU 23 remarque que si l'IA s'est déplacé durant le mois de janvier pour rencontrer les élus. Il est totalement hors du cadre prévu par la Charte des Services Publics qui précise que les autorités académiques doivent informer les exécutifs locaux concernés, deux ans avant les projets de fermetures de classes du 1er degré. La FSU 23 remarque aussi que les personnels comme les usagers n'ont pas non plus été associés aux rencontres. Or, pour la FSU 23, aucune mesure ne peut avoir lieu sans prendre l'attache des acteurs locaux et de ceux qui font vivre au quotidien le Service Public.

La FSU 23 rappelle qu'une réserve nationale de moyens a été constituée pour notamment accompagner entre autre le renouvellement de convention ruralité comme c'est le cas en Creuse cette année. La FSU 23 demande si l'IA compte demander à ce que la Creuse bénéficie de postes dans ce cadre là. Cela permettrait de répondre aux besoins identifiés sur le département tout en conservant le maillage des écoles et l'accès au Service Public d'Education.

L'IA présente la liste des écoles pour lesquelles, il envisage une mesure de carte scolaire et la soumet aux avis des représentants du personnel.

Retrait d'emploi	Attribution d'emploi	Effectifs IA / nb cl.	Conséquences
IME Monteil au Vicompte -2			Fermeture de l'IME du Monteil au Vicomte
	IME de Felletin +1		
	IME de la Souterraine+1		
SESSAD -1			
	0,5 enseignant référent		
	0,5 coordinateur AESH		
Lussat -1		15/1	Fermeture d'école
Flayat -1		14/2	Création d'une classe unique
Bourganeuf Rifaterre -1		76/5	Ecole à 4 classes
Bassin Boussac/Boussac-Bourg/ Saint Silvain -1		134 /9	Fermeture d'école à Boussac Bourg
Bonnat maternelle - 1			Ecole maternelle à 2 classes.

Mainsat -1		37/3	Ecole à 2 classes
RPI Lavauf Franche/Soumans/Bord -1		57/4	Fermeture de classe à Soumans. Ecole à 1 classe.
RPI Montaigut Le Blanc – Saint Silvain -1		40/3	Fermeture de classe à Montaigut le Blanc. Ecole à 1 classe.
Peyrat la Nonière - St Chabrais - 1		60/4	Lieu de fermeture non déterminé
RPI La Celle Dunoise / Saint Sulpice le Dunois -1		62/4	Fermeture à Saint Sulpice le Dunois. Ecole à 1 classe.
Genouillac -1		62/4	Ecole à 3 classes.
Aubusson clé des champs -1		125/7	Ecole à 6 classes.
Pontarion– Saint Hilaire - Thauron -1		63/4	Fermeture à Pontarion. Ecole à 1 classe.

La FSU 23 aborde la carte scolaire avec une approche opposée. Pour la FSU 23, il est nécessaire de dresser un état des lieux objectif de la situation du Service Public d'Education en Creuse afin de dégager les besoins. Pour la FSU 23, ce sont bien les besoins identifiés qui doivent guider la préparation de la rentrée 2019 afin que les dysfonctionnements rencontrés cette année ne se reproduisent plus.

Pour la FSU 23 :

- **la situation du remplacement** est catastrophique cette année. D'après les données du Rectorat, Ce sont pour le seul 1er trimestre 2018/2019, 753 jours n'ont pas été remplacés. (nombres donnés lors du CTA du 16 janvier). D'ailleurs le nombre de fiches SST relatives aux absences non remplacées dont nous sommes destinataires confirme cette situation catastrophique.

La FSU 23 précise que s'il semble indispensable d'abonder la brigade de remplacement afin que tous les jours toutes les classes du département aient un enseignant mais aussi afin d'assurer la formation continue comme les décharges de direction, il s'agit avant tout de faire le point sur les opérations de carte scolaire de l'an passé et sur les conditions de rentrée 2018.

En effet, suite à toutes les opérations de mouvement de l'année dernière 25 postes étaient restés vacants. La FSU 23 demande à ce que toutes les dispositions soient prises afin que l'ensemble des moyens attribués au département soit consommés en accordant notamment tous les Ineats, en demandant l'ouverture de la liste complémentaire au concours si toutefois le nombre de lauréat ne suffirait pas à couvrir tous les besoins.

La FSU 23 en faisant le bilan les opérations de carte scolaire de l'année dernière constate que le nombre de poste de remplaçant sur le département a diminué (*CTSD du 26 janvier Création : 1 Auzances maternelle / 1 Saint Avit de Tardes. Suppression : 1 Chatelus, 1 Faux, 1 Saint Victor*) A cela, lorsque l'on observe le nombre de brigades affectés à l'année, le nombre de postes gelés et non pourvus, on constate objectivement que la brigade de remplacement était amputé de 24 collègues dès la rentrée. (*4 postes de BM gelés + 2 postes vacants = 6 postes de brigades non occupés / 13 BM bloqués + 5 contractuels en poste à l'année (affectés sur bm) = 18. Soit 24 postes de BM qui ne seront pas disponibles pour le remplacement cette année.*)

La FSU 23 rappelle donc qu'il ne suffit pas de créer des postes de brigades mobiles qui ne seront pas disponibles pour le remplacement (postes gelés, vacants ou brigades affectés à l'année), mais qu'il est nécessaire de se donner les moyens que le remplacement soit effectif ! Le prix payé par la fermeture de classe serait d'autant moins accepté par les personnels et les usagers.

- **la scolarisation précoce est insuffisante.** Or, la FSU 23 rappelle que tous les travaux de recherche mettent en évidence que la scolarisation précoce permet de casser les déterminismes sociaux et favorise notamment la réussite scolaire des élèves issus des milieux sociaux les plus défavorisés.

Taux de scolarisation -de 3 ans : (sources : Rectorat)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Creuse	42,7	19,1	19,6	18,7	16,0	18,4	19,5	15,7	17,9	19	19,8	19,1

- **l'aide apportée aux élèves à besoins éducatifs particuliers est insuffisante.** Les secteurs RASED sont trop peu nombreux et aucun d'entre eux n'est composé du trépied permettant de répondre à la difficulté scolaire : 1 psychologue scolaire, 1 enseignant spécialisé ayant la valence « pédagogique » (anciennement maître E) et 1 enseignant spécialisé ayant la valence « rééducative ». La FSU 23 remarque que les seuls maître G identifiés

comme tels sont en CMPP et que compte tenu des délais de prise en charge, leur action est de fait hors école et n'arrive que trop tardivement.

La FSU rappelle que si un nouveau poste de psychologue scolaire a été créé l'année dernière, ce qui était une mesure qui correspondait à un réel besoin, ce poste n'a pas été pourvu au mouvement par un enseignant titulaire spécialisé formé.

La FSU 23 demande un bilan du dispositif PEMPR. (bilan du nombre d'interventions réalisées par les PEMPR ainsi qu'un point sur les modalités de travail en partenariat avec les enseignants du RASED).

Absences non remplacées (sources : Rectorat) :

	2017/2018	1er trimestre 2018/2019
Corrèze	718 jours	98 jours
Creuse	Non communiqué	753,5 jours
Haute Vienne	1813 jours	136 jours

Partant de ce constat, pour la FSU 23 la carte scolaire devrait permettre :

- **d'abonder la brigade de remplacement**
- **de favoriser la scolarisation précoce.** Pour cela, la FSU 23 demande que dans les classes de TPS-PS, dans classes à multiniveaux de maternelle ainsi que dans les classes de maternelle CP, une attention particulière soit portée aux effectifs afin de créer des conditions d'accueil favorable à une scolarisation précoce réussie. La FSU 23 demande que dans le cas où des effectifs justifieraient des ouvertures, ces dernières soient prononcées avant les ajustements de rentrée afin que les parents puissent d'avance connaître les conditions de scolarisation de leur(s) jeune(s) enfant(s).
La FSU 23 demande qu'une politique active en partenariat avec les collectivités territoriales et le conseil départemental soit mise en place afin que la scolarisation précoce soit effective.
- **d'améliorer l'aide apportée aux élèves à besoins éducatifs particuliers notamment les élèves allophones nouvellement arrivés**